

# 6343/17 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 23 février 2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 23 février 2017

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** modifiant la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

E 11877

*Ce document est disponible auprès du secrétariat  
de la commission des affaires européennes*